

Conseil régional de l'Atlantique d'Unifor

30 mai - 3 juin, 2018

AUX : PRÉSIDENT(E)S ET SECRÉTAIRES ARCHIVISTES DES SECTIONS LOCALES D'UNIFOR

Du 30 mai au 3 juin 2018
Delta Beauséjour
750 rue Main, Moncton, NB

30 mai	14 h - Réunion de l'exécutif du CRA 17 h - Début des inscriptions au Conseil 18 h - Conférence des jeunes travailleuses et travailleurs
31 mai	8 h - Inscriptions au Conseil 9 h - Conférence des jeunes travailleuses et travailleurs 10 h - Réunion des président(e)s des sections locales 15 h - Forum sur le commerce équitable 15 h - Réunion du Conseil des soins de santé (Jim Kennedy, président du Conseil des soins de santé, enverra les détails aux sections locales du secteur des soins de santé)
1er - 2 juin :	Plénière du Conseil régional
3 juin :	Réunions de l'exécutif et des comités permanents

Bonjour!

Il ne reste que trois mois avant notre 5e Conseil régional de l'Atlantique et nous sommes heureux de le tenir cette année à Moncton, au Nouveau-Brunswick. Nous avons vu plusieurs changements progressistes pour les travailleuses et travailleurs de la province du Nouveau-Brunswick cette année, et nous avons hâte de continuer à exercer des pressions pour en voir d'autres, ce qui prouve que le militantisme syndical mène à des changements politiques. Le Conseil de la région de l'Atlantique va commencer à 9 h le vendredi 1er juin et se poursuivra jusqu'à la fin de l'ordre du jour le samedi 2 juin 2018.

Des activités auront lieu avant le Conseil. Le mercredi 30 mai en soirée et le jeudi 31 mai, la toute première Conférence des jeunes travailleuses et travailleurs d'Unifor de la région de l'Atlantique aura lieu. Le jeudi 31 mai, une réunion des président(e)s des sections locales aura lieu suivie d'un forum sur le commerce équitable de 15 h à 17 h.

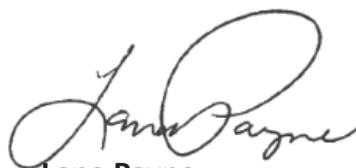
Les inscriptions au Conseil commenceront le mercredi soir à 17 h et se poursuivront le jeudi 31 mai à 8 h.

Au plaisir de vous y voir toutes et tous!

En toute solidarité,



Ian Hutchinson
Président du Conseil régional de l'Atlantique



Lana Payne
Directrice de la région de l'Atlantique

Conférence des jeunes travailleuses et travailleurs de la région de l'Atlantique d'Unifor

Au CRA de l'année dernière, une recommandation a été adoptée pour tenir une conférence des jeunes travailleuses et travailleurs dans la région. Nous encourageons toutes les sections locales à envoyer des déléguées et délégués à cette conférence, et de bien vouloir les inscrire auprès d'Yvette à l'adresse yvette.biddington@unifor.org d'ici le 15 avril.

Une partie de notre mandat consiste à bâtir notre syndicat et à renforcer notre militantisme dans la région, notamment en impliquant et en encourageant les jeunes travailleuses et travailleurs à participer davantage à la vie du syndicat.

Veuillez noter que vous pouvez aussi inscrire des jeunes travailleuses et travailleurs au Conseil régional de l'Atlantique en tant que délégués spéciaux. Nous encourageons fortement les sections locales à le faire.

La Conférence des jeunes travailleuses et travailleurs commencera le mercredi 30 mai à 19 h et se poursuivra toute la journée du jeudi 31 mai. Conformément aux statuts, les jeunes travailleuses et travailleurs ont 35 ans et moins.

La région de l'Atlantique d'Unifor dispose de bourses de 500,00 \$ pour aider les sections locales qui ont besoin d'une assistance financière à envoyer des jeunes travailleuses et travailleurs à des événements, comme cette conférence, ou à d'autres événements du syndicat. Les bourses ont été établies pour renforcer la participation des jeunes travailleuses et travailleurs dans la vie du syndicat. Veuillez nous informer si votre section locale souhaite se prévaloir d'une de ces bourses.

Si vous avez des questions au sujet de la conférence des jeunes travailleuses et travailleurs, contactez Roxanne Dubois à Roxanne.Dubois@unifor.org

Réunion des président(e)s des sections locales de la région de l'Atlantique d'Unifor

Dans le cadre des travaux du Groupe de travail sur les sections locales (GTSL) et des efforts visant à renforcer nos sections locales, il est important de réunir les président(e)s sur une base régulière afin de discuter des enjeux en commun et comment nous pouvons travailler ensemble. La réunion régionale des président(e)s aura lieu le jeudi 31 mai.

Veuillez informer Yvette à yvette.biddington@unifor.org, elle pourra assister votre section locale.

Vous trouverez aussi en pièce jointe un modèle que les président(e)s des sections locales pourraient vouloir remplir, et cela aidera à éclairer certaines de nos discussions à la réunion des président(e)s. Par exemple, vous pourriez inclure les principaux problèmes que vous rencontrez dans vos sections locales.

Inscription

Nous demandons aux sections locales de remplir leur liste de déléguées et délégués le plus tôt possible sur le formulaire d'inscription en pièce jointe (y compris le chef de la délégation) et de l'envoyer à Yvette Biddington par courriel à yvette.biddington@unifor.org. Si vous préférez le faire par télécopieur, envoyez-le au 902-454-9473.

Hébergement

Delta Beauséjour, 750 rue Main, Moncton, NB. Le tarif des chambres est de 159,00 \$ la nuitée en occupation simple ou double. La date limite pour les réservations est le dimanche 29 avril 2018. Téléphonnez au 1-844-496-8551. Le nom du groupe est Unifor et le numéro de référence est IFO.

Accessibilité

En vue de ce Conseil, nous souhaitons vous rappeler qu'Unifor s'efforce de retirer tous les obstacles. Si vous avez un besoin en particulier en ce qui a trait aux sujets de la liste ci-dessous en participant au Conseil régional de l'Atlantique, veuillez nous informer d'avance.

Écrivez un courriel à yvette.biddington@unifor.org ou téléphonez au 1-800-565-1272 et/ou au 902-455-9327 et communiquez vos besoins à Yvette.

VUE – AUDITION – MOBILITÉ – ENDURANCE – ASSISTANCE

Services de garde

Des services de garde seront fournis sans frais pour les enfants de la petite enfance jusqu'à 14 ans qui ont été inscrits avant la date limite du 30 avril. Les formulaires d'inscription doivent être reçus à la date limite pour garantir l'acceptation aux services de garde! Les services de garde seront disponibles aux heures suivantes :

Jeudi 31 mai	8 h 30 à 17 h 30
Vendredi 1er juin	8 h 30 à 17 h 30
Samedi 2 juin	8 h 30 à ½ heure après l'ajournement

Si vous souhaitez utiliser les services de garde, veuillez remplir le formulaire d'inscription en pièce jointe et l'envoyer avant le 30 avril aux : Services de garde d'Unifor, à l'attention de Laurie Wright, par télécopieur au (519) 389-3544, par courriel à Laurie.Wright@unifor.org ou par la poste au Centre familial d'éducation d'Unifor : R.R. #1, Port Elgin, ON N0H 2C5.

Nombre de délégué(e)s admissibles

Vous trouverez en pièce jointe les règlements du Conseil régional de l'Atlantique, et consultez ce qui suit pour les instructions quant au nombre de déléguées et délégués admissibles. En plus de vos déléguées et délégués votants, les sections sont encouragées à envoyer des déléguées et délégués spéciaux ou suppléants au Conseil régional.

Alors que nos statuts et règlements proposés établissent le nombre de déléguées et délégués admissibles selon la taille de la section locale ou de l'unité de négociation, les sections locales ont aussi le droit d'envoyer des délégués spéciaux tel qu'indiqué au paragraphe 9 de l'article 10 des statuts d'Unifor.



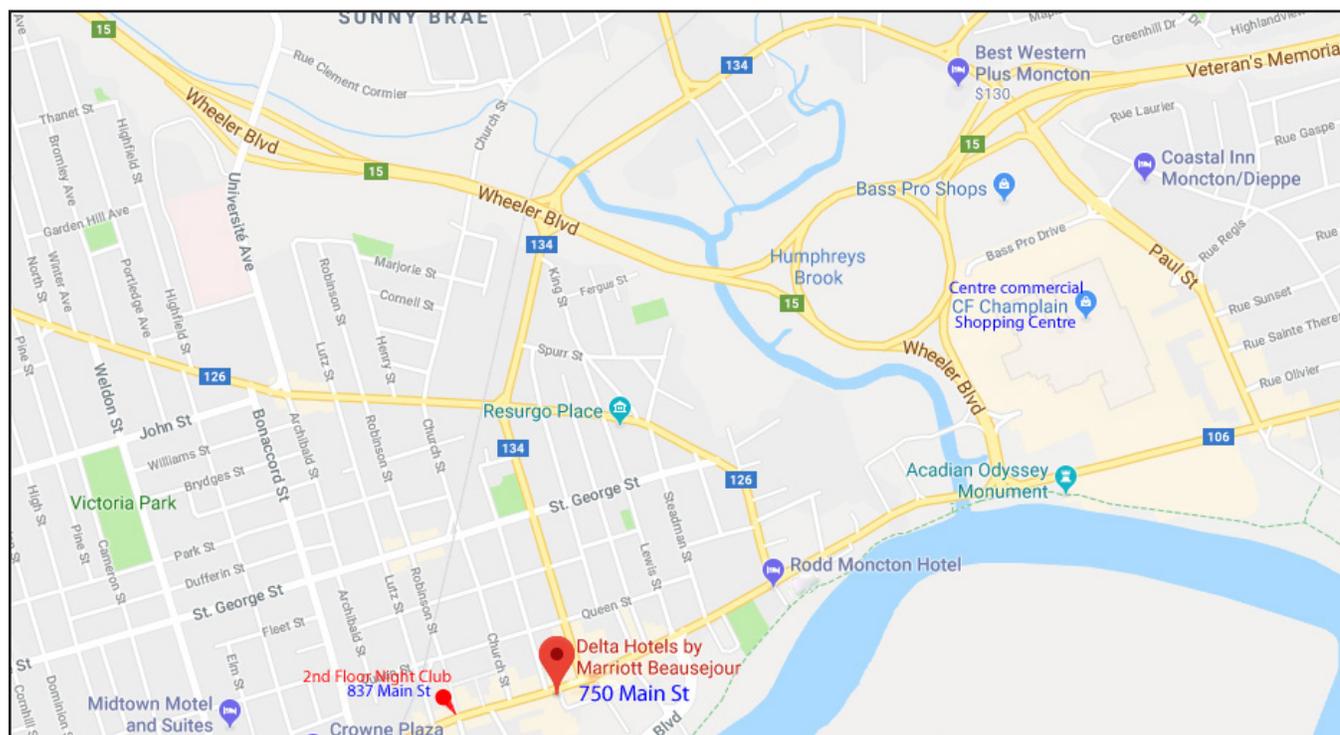
Les délégués et délégués spéciaux ont droit de parole, mais pas de vote; il peut s'agir à titre d'exemple d'une ou d'un président de section locale ou d'une unité de négociation OU des représentantes et représentants de groupes visés par l'équité qui participent aux comités permanents de notre Conseil. Les délégués et délégués spéciaux vont contribuer à faire en sorte que nous respections nos exigences en matière d'équité et de diversité, tel qu'indiqué dans les statuts d'Unifor et les règlements du Conseil de l'Atlantique.

Vous trouverez en pièce jointe un extrait de l'article 10 des statuts d'Unifor : Conseils régionaux et Conseil québécois, qui établit le nombre de délégué(e)s admissibles pour les sections locales.

Les heures d'inscription seront les suivantes :

Mercredi 30 mai	-	17 h – 19 h 00
Jeudi 31 mai	-	8 h – 18 h
Vendredi 1er juin	-	8 h – 17 h
Samedi 2 juin	-	8 h Midi

Carte géographique de Moncton



Pratiques à faire et à éviter dans un hôtel

À FAIRE

- Permettez l'accès à votre chambre pour qu'elle puisse être nettoyée tous les jours.
- Apprenez les noms des membres du personnel qui vous prêtent assistance et nouez la conversation avec eux. Discutez avec eux de votre emploi syndiqué.
- Respectez les clients de l'hôtel qui n'assistent pas à la conférence. Ce sont eux qui donnent de la rétroaction sur nos syndicats dans la collectivité.
- Donnez un pourboire aux employés d'étages. Recommandation : 2 \$/lit/jour. Donnez un pourboire chaque jour pour vous assurer que la personne qui nettoie votre chambre reçoit le pourboire qu'elle mérite. Le pourboire à la fin de votre séjour ne va pas nécessairement à la personne qui a nettoyé votre chambre pendant votre séjour.
- Évitez de laisser traîner des sacs ou des détritiques sur le plancher afin que les employés d'étage puissent passer l'aspirateur et changer la literie.
- Ayez recours aux points de vente de boissons et d'aliments ainsi qu'aux services de restauration sur place, car ils procurent des emplois et génèrent des revenus pour le personnel.
- Triez les déchets et les articles recyclables puis jetez-les dans les bacs appropriés.
- En restauration, la norme du pourboire est de 15 à 20 %.
- Demandez des serviettes propres tous les jours.
- Donnez un pourboire au chasseur ou au concierge lorsqu'il accomplit une tâche pour vous (transporter ou entreposer vos bagages, appeler un taxi, faire des réservations, etc.).
- Remplissez les fiches de commentaires et les sondages sur le personnel et rendez honneur à vos consœurs et confrères qui travaillent à l'hôtel.
- Agissez à titre d'ambassadeur en tout temps! N'oubliez pas que vous êtes le visage du syndicat!

À ÉVITER

- Ne laissez pas votre chambre en désordre, mais si vous le faites, laissez un pourboire en conséquence.
- Ne réservez pas votre chambre au moyen de sites de réservation secondaires, car ils suppriment des emplois et grugent les revenus des hôtels. Réservez votre chambre directement auprès de l'hôtel.
- Ne jetez pas d'objets coupants ou de matières dangereuses dans la poubelle de votre chambre (p. ex. débris de verre, seringues). Demandez l'assistance du service d'entretien ménager pour prévenir les blessures.
- Ne vous attendez pas à des aliments très chauds lorsque vous passez par le service à l'étage. Les aliments font du chemin avant d'arriver à votre chambre.
- N'allez pas souper dans des restaurants juste avant leur fermeture. Soyez au fait de leurs heures d'ouverture.
- Évitez de déranger les autres clients en organisant une fête ou en faisant du bruit dans votre chambre.
- N'élevez pas la voix et n'utilisez pas un langage déplacé lorsque vous vous adressez au personnel.
- Participez au programme vert car il diminue les heures pour le personnel.

En toute solidarité,

Membres de l'exécutif du Conseil de l'hôtellerie et des jeux